

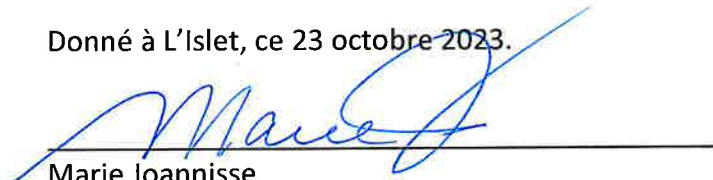
AVIS DE PROMULGATION

**RÈGLEMENT 298-2023 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT
DE 967 500 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE
NEUF AVEC ÉQUIPEMENTS**

CET AVIS est par la présente donné à tous les citoyens et citoyennes de la Municipalité de L'Islet et stipule ce qui suit :

- Lors d'une séance tenue le 5 septembre 2023, le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté le règlement 298-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 967 500 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe neuf avec équipement;
- Qu'en date du 12 octobre 2023, le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement 298-2023;
- Les personnes intéressées peuvent consulter ledit règlement au bureau de la municipalité ainsi que sur le site internet;
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Islet, ce 23 octobre 2023.

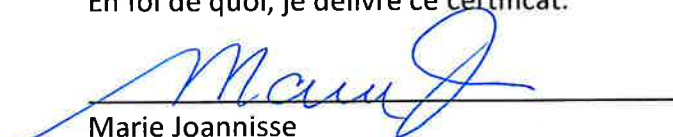


Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie Joannisse, directrice générale greffière-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis conformément à la loi ce 23 octobre 2023.

En foi de quoi, je délivre ce certificat.



Marie Joannisse
Directrice générale greffière-trésorière